

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02378
Numéro SIREN : 512 444 761
Nom ou dénomination : ALTERREGO

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/042393

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/042393**
n°de gestion : **2009B02378**
n°SIREN : **512 444 761 RCS Lyon**

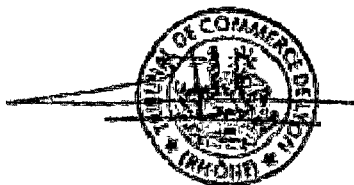
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALTERREGO - Société par actions simplifiée
31 rue du Bâtiment D'argent 69001 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5146357

5146357



62 393

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033 A-SD Éditions Informatiques Comptables Février 2018

Désignation de l'entreprise ALTERREGO			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 31 RUE DU BAT D'ARGENT 69001 LYON						
SIRET 5 1 2 4 4 4 7 6 1 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2			Durée de l'exercice précédent* 1 2			
					Exercice N clos le	
					3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF						
			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016	420	
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042	125 628		
	Total I (5)	044	126 048	048	126 048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062	5 713	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	10 000	
		Autres* (3)	072	074	5 000	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	2 361		
	Charges constatées d'avance*	092	094			
	Total II	096	29 792	098	15 000	
	Total général (I + II)	110	155 840	112	15 000	
PASSIF					Exercice N 1	
					NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	2 000
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	200
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*				131	96 801
	Report à nouveau				134	
	Résultat de l'exercice				136	8 914
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	107 915
	Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	2 081
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169	21 956
	Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	32 925	
Total général (I + II + III)				180	140 840	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	24 894	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



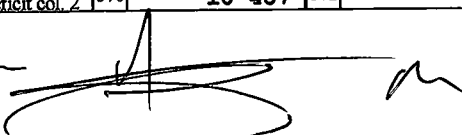
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ALTERREGO		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le			
		018		3 1 1 2 2 0 1 7			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210	2 752		
	Production vendue	Biens	215	214			
		Services*	217	218	33 242		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	3		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	35 997		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 666		
	Variation de stocks (marchandises)*			236	(687)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : -immobilier :)		242	17 696		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	584		
	Rémunérations du personnel*			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements*			254			
	Dotations aux provisions			256	2 500		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	80		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	21 839		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	14 158		
Produits financiers	(III)	280	1 329	294	5 000		
Produits exceptionnels	(IV)			290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)			306	1 573		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	8 914		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 914		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 573		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350		
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	10 487	354
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356		
	Déficits antérieurs reportables *						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	10 487	372
				Déficit col. 2			

Février 2018

N° 2033-B-SD Éditions Informatiques Comptables

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

Certifié conforme par le président





Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Désignation de la société : SAS ALTERREGO

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 28/04/2018 par le dirigeant de la société.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 présente un total est de 140840 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 8914 Euros.

L'exercice a une durée de 12 Mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 Novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les immobilisations sont décomposées lorsque ces décompositions sont possibles et qu'elles présentent un caractère significatif.

Les immobilisations présentes n'ont pas été décomposées en raison du caractère non significatif ou non décomposable de ces dernières.

Les plans initiaux d'amortissement ont été maintenus.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur dévaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Ce libré conforme par le
président

ALTERREGO
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 31 rue du Bât d'argent 69001 LYON
512 444 761 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

Le trente juin deux mille dix-huit, à Lyon (69001) 31 rue du bât d'argent,

Romarc RIQUOIR, demeurant 31 rue du bât d'argent à Lyon (69001), associé unique de la Société ALTERREGO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Romarc RIQUOIR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8 914 euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 914 euros en totalité au poste « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

- loyer versé à Monsieur Romarc RIQUOIR pour un montant annuel de 10.500 euros.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Certifié conforme par le président

